

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉS DU JEUDI 9 JUIN 2022

PROJET

Cette assemblée générale s'est tenue en « présentiel » à la Maison des Sports de Touraine, à Parçay-Meslay. Les adhérents avaient reçu la convocation, les documents soumis à leur approbation, ainsi qu'un formulaire de mandat, également mis à disposition sur le site internet de l'association. Ce jeudi 9 juin 2022 à 9 heures, la présidente de l'association, Mme Marie-Paul Legras-Froment, a ouvert l'**assemblée générale ordinaire d'Entraide et Solidarités**. M. Jean-Paul Mercier est désigné en qualité de secrétaire chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion. Aux adhérents se sont joints des invités – salariés, personnes accompagnées, bénévoles non adhérents, élus, partenaires institutionnels et associatifs - que la présidente salue et remercie. La crise sanitaire qui sévit encore a empêché un certain nombre de personnes de participer à cette réunion, tandis que la période de campagne électorale contraint au silence des intervenants habituels. La présidente annonce que le bureau de vote composé de MM. François Curis, Frédéric Fleury et Clive Mieville, a constaté que 205 adhérents étaient à jour de cotisation, ce qui situe le quorum à 52 alors que 113 adhérents sont présents ou représentés. L'assemblée générale peut délibérer valablement.

Résolution n°1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2021.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, ratifie le présent procès-verbal.

Cette résolution ayant recueilli 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°2 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, ratifie le présent procès-verbal.

Cette résolution ayant recueilli 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Marie-Paul Legras-Froment donne lecture de son rapport, soulignant notamment qu' « en 2021 notre association a dû faire face à de nouveaux et très importants défis, mais nous avons gardé le cap ! La continuité des missions qui nous sont confiées a été assurée sans rupture, grâce à l'engagement de toutes et tous, aux grands efforts consentis pour s'organiser malgré la pression et les aléas de la pandémie...Grand, très grand merci à toutes et tous d'avoir affronté et surfé sur cette vague ». Et de tirer quelques enseignements de la période, en particulier : « les associations comme la nôtre ont démontré par leur souplesse et leur créativité qu'elles jouaient un rôle indispensable ; mais l'entraide et les solidarités ne doivent pas être reconnues seulement en temps de crise ; cette crise a mis en exergue le formidable professionnalisme de nos équipes, quel que soit leur secteur d'activité, et nous leur sommes redevables d'avoir privilégié l'intérêt des personnes qu'elles accompagnent... » .

La présidente rappelait les trois grands axes de notre Plan stratégique pour les années en cours, avant d'évoquer la démarche effectuée auprès de la Première ministre pour « la revalorisation urgente des salaires des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, et dans le même temps une revalorisation des financements publics pour la conduite des politiques sociales ». Et pour finir, elle soulignait « la solidarité qui est à l'œuvre envers les réfugiés ukrainiens, comme envers les victimes de toutes les persécutions et de toutes les exclusions ».

Résolution n°3 : Approbation du Rapport moral et d'orientation.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'orientation, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant recueilli 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Christelle Dehghani, directrice générale, introduit la présentation du rapport d'activité en soulignant « l'adaptation constante et le professionnalisme des équipes, pour améliorer toujours l'accueil ». Ses remerciements allaient surtout « à ceux qui ont subi de longues périodes de travaux », avec une pensée pour les salariées qui ont subi la fin du dispositif AVDL, qui fait partie de « ces évolutions que nous devons subir ». Elle relevait aussi que « le travail partenarial prend tout son sens avec le développement des appels à projets et l'arrivée des appels d'offres ». Un contexte dans lequel il convient de « stabiliser l'existant et poursuivre l'adaptation à nos publics, mais aussi développer les synergies et les liens entre les services ».

Chaque directeur de pôle a ensuite présenté, à l'aide de documents projetés, les grandes lignes de l'activité de son secteur en 2021, et les principales perspectives pour 2022, ces exposés étant ponctués de témoignages en vidéo. Avec une nouveauté cette année : l'activité du Service d'Insertion par l'Activité économique a été expliquée notamment sous la forme d'une « table ronde » entre le directeur du pôle, deux encadrants techniques et une conseillère en insertion professionnelle, qui ont mis l'accent sur l'accompagnement socio-professionnel des salariés en transition jusque dans l'entreprise qui les recrute.

Le débat ouvert avec la salle a permis d'échanger sur les sans-papiers et « les collaborations à mettre en place pour remédier à leurs souffrances » ; sur la place et le rôle des bénévoles dans l'association, face aux besoins « qui ne relèvent pas toujours de l'action publique ou qui ne sont pas financés » ; sur la participation des personnes accueillies à la vie des services et de l'association ; enfin sur la mobilisation nécessaire en faveur des « oubliés du Ségur de la santé ».

Résolution n°4 : rapport d'activité.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2021, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant recueilli 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

L'expert-comptable (cabinet TGS France) note les faits caractéristiques de l'année écoulée : ouverture du dispositif *La Maison*, la reprise de chantiers, le déploiement du CPCA (Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales), baisse de l'effectif des MNA (Mineurs non accompagnés)...

L'exposé des comptes à l'aide de documents projetés qui synthétisent la traduction chiffrée de tous les secteurs d'activité, fait ressortir un excédent de 346 000 € sur un budget de plus de 16 millions d'€. Le bilan montre que la trésorerie est « pratiquement » à trois mois de fonctionnement et que « la situation est saine ». François Ferrisse, trésorier, précise que ce résultat est moindre que les années précédentes puisqu'il inclut un legs de 108 000 €. Il félicite l'équipe comptable et la direction pour tout le travail accompli et remercie l'expert-comptable.

A l'issue de cette présentation M. Eric Maurice, **commissaire aux comptes** (cabinet FITECO) a rappelé le but de sa mission légale : donner son opinion sur la communication financière de l'association, en indiquant que l'assemblée bénéficie de toute l'information financière, celle-ci permettant également à quelqu'un de l'extérieur de comprendre la situation de l'association. Une association qui a pu « *s'adapter aux impacts de deux ans de crise sanitaire, et dont l'organisation continue d'évoluer, avec un changement des outils de gestion qui sera à finaliser en 2022. Ils permettront de fournir les indicateurs nécessaires au pilotage des activités* ».

Certains éléments de contrôle, poursuivait le commissaire aux comptes, ont dû être décalés sur 2022, mais « *à l'issue de nos procédures de contrôle, nous confirmons que les comptes présentés traduisent bien la réalité de l'activité de l'association en 2021 et l'état de son patrimoine à la fin de l'année dernière* ».

M. Maurice a ensuite présenté le rapport spécial sur les conventions réglementées, qui fait état d'une part des relations entre l'association Entraide & Solidarités et l'association Entraide EcoBois. Et d'autre part, du fait que par convention M. Bernard Bonnin, administrateur, a mis à disposition d'Entraide & Solidarités, pour un loyer social, un appartement situé à Tours nord. Enfin, il a expliqué le sens de la résolution n°8, qui concerne l'évolution de son cabinet et la fusion avec Fiteco.

Résolution n°5 : Rapport de gestion

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant obtenu 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°6 : Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion à tous les administrateurs pour l'année 2021.

Les comptes annuels font apparaître un excédent de 346 188 €, affecté comme suit :

- CHRS + 69 161 €
- ASO +161 839 €
- Formation + 36 938 €
- IAE – 79 744 €
- LAM +8 431 €
- LHSS + 7 283 €
- Route 37 + 8 592 €
- MNA +29 622 €
- Vie associative + 104 066 €

Cette résolution ayant obtenu 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°7 : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce, en approuve les termes.

Cette résolution ayant recueilli 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°8 : : Mandat du Commissaire aux comptes

L'assemblée Générale prend acte qu'à la date du 31 mars 2022, la société FITECO a absorbé sa filiale, la société CABINET MAURICE, entraînant la dissolution de cette dernière.

En conséquence, l'assemblée Générale prend acte que le Commissaire aux comptes titulaire de l'association est désormais la société FITECO dont le siège social est fixé à CHANGE (53810) – Rue Albert Einstein – Parc technopole et qui est immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 557 150 067, étant précisé que la durée du mandat de cette dernière reste inchangée.

Cette résolution ayant recueilli 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n° 9 : Nomination / renouvellement d'administrateurs

Quatre élus étaient renouvelables : Francis Berthon, Philippe Charron, Jean-Paul Mercier, Patrick Richard. Un candidat titulaire s'est déclaré : M. Pascal Dabouis, retraité, ancien directeur de l'Hébergement d'Entraide & Solidarités. Tous ont été élus ou réélus pour trois ans.

Deux candidats stagiaires s'étaient par ailleurs déclarés et présentés à l'assemblée : Mme Marie-Françoise Sacré et M. Gaëtan Dehenne.

La présidente adresse ses remerciements à l'expert-comptable, au commissaire aux comptes, à Mogane Merlin et à l'équipe comptable, et annonce l'ouverture d'une « table ronde » sur l'évolution de la gouvernance de l'association.

Table ronde sur l'évolution de la gouvernance

Marie-Paul Legras-Froment évoque son parcours à l'association depuis son entrée au conseil d'administration en 2010, et les importants changements intervenus depuis. Elle rappelle qu'elle a toujours indiqué son souhait de ne pas prolonger outre mesure son mandat de présidente, et sa volonté de « passer le témoin » maintenant. François Ferrisse explique qu'il a accepté devant le conseil d'administration de prendre le relais à condition que la charge de la présidence soit redistribuée. Il assumerait dès lors une présidence « plutôt tournée vers l'extérieur ». Clive Mieville, déjà vice-président et « par tempérament tourné vers l'animation et l'organisation », se chargerait de toute la préparation du travail du conseil d'administration, de l'évolution de nos pratiques et de la mise en œuvre du management participatif. Frédéric Fleury, autre vice-président déjà en place et qui a piloté la révision du Projet associatif et du Plan stratégique, resterait en charge de la stratégie et de la vie associative, qui doit mettre l'accent sur les personnes accueillies.

Marie-Paul indique pour finir qu'elle reste administratrice, entre à la commission Communication, reste administratrice de la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) régionale, continue de « faire le lien » avec les fédérations auxquelles nous adhérons, et qu'elle est toujours élue au CESER (Comité économique, social et environnemental régional). L'assemblée, debout, lui décerne de longs applaudissements pour saluer ses huit années de présidence, et des fleurs lui sont remises.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt à 13h l'assemblée générale ordinaire 2022.

Marie-Paul Legras-Froment

Présidente

Jean-Paul Mercier

Secrétaire de séance